

**MAIRIE DE CASTERA-LECTOUROIS
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL**

séance du 07 septembre 2022

Date de convocation et d'affichage : 02/09/2022

Etaient présents : Michel PASCAU, Daniel BOUNET, Gilles LACLAVERE, Sophie GOMEZ, CALCINE Patrice, Francis DULIN, Jean-Pierre BARRIEU, Guillaume POLO, Lydia LUONG CAZANOVA, Patrick LOUVEL.

Absente excusée : Sylvie BORDON

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 21 h

*** ORDRE DU JOUR :**

- 1 Approbation du compte rendu de la séance du 12 juillet 2022
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
- 3 Compte rendu des décisions prises par le Maire
- 4 Compte rendu des arrêtés pris par le Maire
- 5 Voirie : Travaux à Heuguère et à Pis
- 6 Utilisation des salles de l'ancienne école
- 7 Syndicat Départemental d'Energies : modification des statuts
- 8 CCLG : modification statutaire – compétence « soutien à la parentalité
- 9 Entretien espaces verts, locaux et station épuration : devis
- 10 Salle des fêtes : devis travaux accessibilité
- 11 Lavoir du Moura : demande de subventions
- 12 Modification du site internet : devis
- 13 Logement social : devis isolation des combles
- 14 Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Gilles Laclavère est nommé secrétaire de séance.

3. Compte rendu des décisions prises par le Maire

NEANT

4. Compte rendu des arrêtés pris par le Maire depuis le 12 juillet 2022

- N° 564-2022 : CU03208222L0006 – Poles Serge -habitation sur parcelle AP 61 à Belliard- refus
- N° 565-2022 : fermeture route romaine – fibre
- N° 566-2022 : débit de boissons fête locale 2022
- N° 567-2022 : emplacement grillades fête locale 2022
- N° 568-2022 : règlementation de la circulation fête locale 2022
- N° 569-2022 : stationnement camion frigo fête locale 2022
- N° 570-2022 : consommation alcool sur la voie publique fête locale 2022
- N° 571-2022 : interdiction circulation sur la route de Pis – travaux réparation voirie – sivom
- N° 572-2022 : CU03208222L0007 – Gauthier d'Aunous – parcelle AP 5 à Peyradis- simple information

5 Voirie : Travaux à Heuguère et à Pis

Les bas-côtés de la route au lieu-dit Heuguère ne sont pas stabilisés à la suite des travaux de conduite d'eau potable. L'eau a raviné et emporté les matériaux de rebouchage de la conduite. Madame Adam a proposé un rendez-vous entre le SIVOM, la commune et l'entreprise Bayol pour décider des travaux nécessaires à réaliser, ainsi que de la répartition des coûts de ceux-ci.

Le SIVOM a réalisé les travaux concernant le changement des buses, route de Pis, entre Pis et Aurignac.

6 Utilisation des salles de l'ancienne école

Des projets avaient été proposés à la mairie pour l'utilisation du bâtiment de l'école. Deux personnes sont revenues pour exposer plus en détail leur idée : création d'un restaurant avec salon de thé. Elles vont faire des devis pour les travaux nécessaires. Les parties à transformer seraient la cuisine de la salle des fêtes, la salle de classe « garçon » ainsi que le préau. Daniel Bounet questionne sur l'emplacement d'une nouvelle cuisine pour la salle des fêtes. Francis Dulin et Patrice Calcine insistent sur l'opportunité d'avoir une nouvelle activité sur la commune. M. le maire propose d'attendre les propositions chiffrées des travaux avant de prendre une décision sur l'avenir du projet et la partie prise en charge par la commune. Guillaume Polo demande si les devis prendront bien en compte les mises aux normes pour l'accessibilité. Guillaume Polo demande si la commune a les moyens d'investir dans l'immédiat. M le maire lui répond que non.

7 Syndicat Départemental d'Energies : modification des statuts

Le SDEG devient Territoire Energie Gers. Les statuts du syndicat sont modifiés ainsi que ses compétences qui s'ouvrent aux énergies nouvelles. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation des modifications statutaires.

8 CCLG : modification statutaire – compétence « soutien à la parentalité

Les statuts de la CCLG doivent être modifiés pour la prise de compétence dans le domaine du soutien à la parentalité. Le conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation des modifications statutaires.

9 Entretien espaces verts, locaux et station épuration : devis

La facture définitive de M. Torména pour l'entretien du village pour l'année 2021-2022 dépasse de 140€ le devis qui avait été validé. Le devis proposé pour l'année 2022-2023 est supérieur de 1000€ par rapport à l'année précédente. Le travail de M. Torména est jugé convenable mais doit être amélioré dans certains domaines (nettoyage salle des fêtes et toilettes publiques en particulier).

M Francis Dulin, intéressé dans ce dossier, ne participe ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat de M. Torména pour un montant de 22 298 €.

10 Salle des fêtes : devis travaux accessibilité

M. Bounet Lionel propose un devis de 3 320€ de main d'œuvre pour réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes d'accessibilité des toilettes de la salle des fêtes. Il est décidé que les travaux de démolition seront réalisés par les conseillers municipaux. M le maire rappelle qu'il faut faire aussi des devis pour les matériaux afin d'avoir un chiffrage total. Francis Dulin propose de s'en charger.

Monsieur Daniel Bounet, intéressé dans ce dossier, ne participe ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la réalisation des travaux par M. Bounet Lionel.

11 Lavoir du Moura : demande de subventions

L' A.V.S.P.C.L propose de réaliser des travaux de restauration sur le lavoir du « Moura ». La main d'œuvre serait réalisée par les membres de l'association. Un devis de 7000€ de matériaux a été fait. Des subventions peuvent être demandées auprès du département ; mais pour cela il faut que la commune soit porteuse du projet.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la demande de subvention par la commune.

12 Modification du site internet : devis

Il a été demandé un devis à M. Rouffignac pour améliorer le site web de la commune. Mme Fantoni souhaiterait avoir plus d'espace pour les pages d'informations ainsi qu'une différenciation des pages pour les informations officielles et les autres. Les fonctionnalités auxquelles ont accès les administrateurs du site sont limitées et peu commodes à utiliser. M. Rouffignac propose un devis de 456€ auquel viendraient s'ajouter 120€ de maintenance annuelle. M le maire propose de rencontrer M. Rouffignac pour voir avec lui quelles améliorations il propose. Guillaume Polo propose d'être présent.

13 Logement social : devis isolation des combles

La société Ecohabitat d'Agen a réalisé des devis concernant l'isolation et le changement des menuiseries du logement social. Le montant du devis pour l'isolation des combles s'élève à 1192.15€ TTC. Une prime de 378€ est à déduire sur le coût de l'isolation : montant à payer par la commune = 814.15€ TTC.

Le devis pour le remplacement des menuiseries est de 10 554.25€ HT (11 134.73€ TTC) (4178€ HT pour les portes fenêtres, 5175€ HT pour les fenêtres et 1200€ HT pour la laquage).. Il serait possible de réaliser les travaux par tranche. M le maire rappelle que les locataires avaient eu du mal à chauffer correctement le logement l'hiver dernier malgré des radiateurs neufs.

Daniel Bounet demande s'il serait possible d'augmenter le loyer. Guillaume Polo estime qu'il est important de proposer un logement décent.

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la réalisation de l'ensemble des travaux.

14 Questions diverses

Daniel Bounet informe que l'accotement de la voie romaine en face chez M. Rizon devient dangereux. Les travaux d'entretien sur cette partie incombent à la commune de Lectoure qu'il faudra avertir.

La formation nécessaire pour l'obtention de la licence IV sur la commune sera faite par Jean-Pierre Barrieu en tant que membre du comité des fêtes le 19,20 et 21 septembre prochain. Le conseil municipal avait proposé de prendre en charge cette formation.

Francis Dulin rappelle qu'il faudrait organiser une corvée pour fendre le bois stocké dans le bâtiment communal.

Mme Fantoni nous informe que le recensement de la population aura lieu en 2023 sur la commune. Pour cela il faudra recruter un coordonnateur et un agent recenseur.

Le prochain conseil municipal est prévu le 12 octobre 2022 à 20h 30

La séance est levée à 23h 20.